

Proposition du groupe spécialisé Taxes

Les autorités fiscales ont besoin d'une standardisation pour pouvoir remplir les diverses exigences résultant de la future interconnexion de façon efficiente et efficace. Les développeurs de logiciels et les fournisseurs de systèmes sont très impliqués dans ce processus. Ils participent de façon déterminante au développement des normes eCH-0119 et eCH-0196 ainsi qu'en ce moment de la norme pour les données des déclarations fiscales des personnes morales. Le groupe spécialisé doit comprendre aussi bien des représentants des autorités fiscales que des développeurs de logiciels et les fournisseurs de systèmes.

Contrôle de modifications, examen, approbation

Version	Date	Nom	Remarques (modifié, examiné, approuvé)
1.0	28.06.2018	Andreas Lindenmann	

Table de matières

1	Situation de départ	3
2	Objectifs et contraintes.....	3
3	Organisation et planification	4
3.1	Organisation du projet	4
3.1.1	Direction du projet / coordination globale.....	4
3.1.2	Auteurs.....	4
3.1.3	Collaborateurs	4
3.2	Résultats escomptés	4

1 Situation de départ

Dans le cadre de l'E-Government et de l'interconnexion croissante des autorités, les administrations et services fiscaux des cantons et l'administration fédérale des contributions assument un rôle central avec leurs missions, entre autres en tant que services chargés de la tenue des registres des contribuables et des biens imposables. Ainsi, les autorités fiscales se trouvent en étroite interaction avec les autres autorités et servent de fournisseur de données dans différents processus ou font l'office de destinataire de données. Ces processus d'échange de données sont imposés par le législateur. L'introduction de processus d'information électroniques dans l'E-Government dépend largement de la standardisation. La Conférence suisse des impôts, qui encourage entre autres une homogénéisation des procédures et met en place des projets d'informatique dans l'environnement fiscal suisse au moyen de la Conférence des directrices et directeurs des finances et s'occupe des questions techniques, a publié le 15.08.2011 un document d'orientation stratégique.

2 Objectifs et contraintes

Les autorités fiscales ont besoin d'une standardisation pour pouvoir remplir les diverses exigences résultant de la future interconnexion de façon efficiente et efficace. Les développeurs de logiciels et les fournisseurs de systèmes sont très impliqués dans ce processus. Ils participent notamment de façon déterminante au développement des normes eCH-0119 et eCH-0196 ainsi qu'en ce moment de la norme eCH-0229 pour les données des déclarations fiscales des personnes morales. Le groupe spécialisé doit comprendre aussi bien des représentants des autorités fiscales que des développeurs de logiciels et les fournisseurs de systèmes.

La Conférence suisse des impôts ainsi que l'Administration fédérale des contributions ont développé indépendamment d'un groupe spécialisé les normes suivantes, qu'elles continuent à développer:

eCH-0119 E-Tax Filing

La norme décrit le format d'échange de message fiscal relatif aux personnes physiques sur la base d'un jeu homogène de modèles de formulaires de la Conférence suisse des impôts. Des indications claires sont données par rapport à l'adaptation aux circonstances cantonales.

- Première publication / version 1.0: 29.11.2010
- Version actuelle: 3.1 du 30.11.2017

eCH-0196 Relevé fiscal électronique

La norme décrit le format d'échange relatif au relevé fiscal électronique. Ce dernier est fourni par les établissements financiers et mis à disposition des personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse, ceci à des fins personnelles de leur patrimoine. Comme base de définition du relevé fiscal électronique ont été analysés des modèles de relevés fiscaux des banques. Le relevé fiscal électronique ne comporte que des informations pertinentes pour les autorités fiscales cantonales. Afin que les établissements financiers puissent gérer des informations individuelles, toutes les extensions sont possibles dans toutes les parties du relevé fiscal électronique.

- Première publication / version 1.0: 25.02.2016
- Version actuelle: 2.0 en cours

eCH-0217 E-TVA

La norme décrit le format de transmission électronique des décomptes de taxe sur la valeur ajoutée sur le portail AFC SuisseTax par téléchargement.

- Première publication / version 1.0: 08.09.2017

eCH-0229 Données des déclarations fiscales des personnes morales

La Conférence suisse des impôts est en train d'élaborer une norme pour les données des déclarations fiscales des personnes morales sur la base des modèles de formulaire. La proposition de la nouvelle norme eCH-0229 sera soumise probablement en 12.2018.

D'autres normes dans l'environnement fiscal sont prévues.

3 Organisation et planification

3.1 Organisation du projet

3.1.1 Direction du projet / coordination globale

Nom	Prénom	Organisation
Lindenmann	Andreas	Administration fiscale du canton de Bâle-Ville
Wachter	Rudolf	Administration fédérale des contributions

3.1.2 Auteurs

Nom	Prénom	Organisation
NN		
NN		

3.1.3 Collaborateurs

Nom	Prénom	Organisation
NN		
NN		

3.2 Résultats escomptés

Le groupe spécialisé prévoit soumettre au Comité d'experts les **normes** suivantes:

Titre	Sujet	Date limite de la soumission
eCH-0119	E-Tax Filing	Est déjà publiée avec la version 3.1
eCH-0196	Relevé fiscal électronique	Est déjà publiée avec la version 1.0
eCH-0217	e-TVA	Est déjà publiée avec la version 1.0
eCH-0229	Données des déclarations fiscales des personnes morales	Version 1.0 en cours

Le groupe spécialisé ne prévoit pas de soumettre au Comité d'experts d'outils de travail.